



# Communiqué de presse

---

8 mai 2020

## Interpellation concernant le conflit au sein de l'Eglise suisse

**Les directions des Eglises réformées d'Argovie, de Berne-Jura-Soleure, de Zurich et de Vaud ont déposé une interpellation auprès de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS). Cette interpellation a pour but de clarifier les événements qui ont conduit à la démission d'un membre du Conseil de l'EERS à la fin avril.**

Le 24 avril, le Conseil de l'Eglise évangélique réformée de Suisse a annoncé la démission d'un membre du Conseil. Cette démission est en rapport avec une affaire en cours selon le communiqué du Conseil. En invoquant la protection de la personnalité, ce dernier n'a toutefois fourni aucune autre information sur le contexte. Dans un communiqué publié par le membre démissionnaire, il était cependant question de «divergences insurmontables».

Les directions des Eglises réformées d'Argovie, de Berne-Jura-Soleure, de Zurich et de Vaud estiment que cette incohérence laisse entendre l'existence d'un conflit. Ce manque d'information conduit toutefois à favoriser les spéculations et crée un climat d'incertitude au lieu de contribuer à clarifier la situation. Les directions des Eglises susmentionnées craignent la perte de confiance et de crédibilité que ces circonstances entraînent pour l'EERS qui vient juste d'être fondée et le risque de dégât d'image encouru. Elles sont en outre inquiètes au sujet de la capacité d'agir du Conseil de l'EERS.

Les directions des Eglises d'Argovie, Berne-Jura-Soleure, Zurich et Vaud ont donc déposé une interpellation commune auprès de l'EERS, visant à assurer la transparence et à obtenir une clarification en rapport avec les événements qui ont conduit à la démission d'un membre du Conseil. Elles soulignent que cette intervention n'est pas dirigée contre le Conseil, mais qu'elle résulte au contraire de l'engagement des Eglises membres pour l'EERS. Cette démarche est censée contribuer à restaurer la confiance dans la capacité d'agir de l'EERS. Les directions des Eglises sont persuadées que des éclaircissements sur les événements peuvent contribuer à réduire les risques évoqués.

Les directions des Eglises souhaitent en particulier savoir s'il s'agit d'un dossier concernant la gestion des affaires ou celle du personnel et qui sont les personnes impliquées – au sein du Conseil ou en dehors. D'autres questions concernent la circulation de l'information, l'estimation du dégât d'image ou les conséquences financières.

*Le Synode de l'EERS qui aurait dû se dérouler les 15 et 16 juin 2020 à Sion est annulé en raison de la crise liée au coronavirus. Il sera remplacé par un synode virtuel d'une journée le 15 juin avec un ordre du jour raccourci.*